

### **A QUOI SERVENT LES STATUTS ?**

La MJC est une association, régie par la loi du 1er juillet 1901. Les statuts indiquent : les buts de l'association, son fonctionnement, ses ressources annuelles, ses formalités administratives... Tout adhérent peut demander auprès du secrétariat une copie des statuts de la MJC ou les trouver sur le site [http://www.mjc-fontaine.org/?page\\_id=134](http://www.mjc-fontaine.org/?page_id=134)

### **QUEL EST LE SENS D'UN PROJET ASSOCIATIF ?**

Il rappelle les fondamentaux de l'Education populaire dans lesquels la MJC puise son identité, réaffirme ses objectifs généraux et ses priorités pédagogiques. L'actuel projet politique est consultable sur le site [http://www.mjc-fontaine.org/?page\\_id=129](http://www.mjc-fontaine.org/?page_id=129)

### **QUE SIGNIFIE PRENDRE UNE CARTE D'ADHESION A LA MJC ?**

Toute personne s'inscrivant à une activité à la MJC prend une adhésion. Cela signifie être en accord et soutenir les finalités du projet associatif. C'est participer, s'engager et contribuer à la vie quotidienne de la maison dans un esprit collectif.

### **QU'EST-CE QUE LE GUIDE DE L'ADHERENT : FONCTIONNEMENT POUR TOUS ?**

Ce guide est donné à chaque adhérent lors de son inscription. Il rappelle les principes généraux de la MJC et les règles collectives d'inscription. Il est aussi sur le site [http://www.mjc-fontaine.org/?page\\_id=32](http://www.mjc-fontaine.org/?page_id=32)

### **QUI GÈRE LA MJC ?**

Elle est gérée à majorité par des adhérents bénévoles qui constituent le conseil d'administration. Il y a trois collègues :

- Des membres de droit avec voix délibérative
  - Des membres élus par les adhérents en assemblée générale, avec voix délibérative. Ils sont tous bénévoles.
  - Des membres associés, avec voix consultative
- + Un représentant du personnel, avec voix consultative.

### **A QUOI SERT UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?**

L'assemblée générale se réunit une fois par an. Les adhérents sont les forces vives d'une association. Sans eux, l'association ne peut pas exister. C'est l'occasion pour les adhérents de se retrouver tous ensemble pour faire le bilan de l'année écoulée, de valider la clôture des comptes, de débattre des orientations à venir et d'élire ses représentants. Une AG peut se réunir à titre exceptionnel, par exemple, pour valider des changements de statuts, valider l'actualisation du projet associatif.

### **QUI PEUT SE PRÉSENTER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MJC ?**

Tous adhérents ayant 16 ans révolu, à jour de sa cotisation et ayant pris son adhésion 3 mois avant l'assemblée générale. (Référence aux statuts et au règlement intérieur). Les adhérents, décident et votent lors de l'assemblée générale, les orientations pour l'année suivante de la MJC et élisent les membres du conseil d'administration pour une durée de trois ans, renouvelable par tiers. Les adhérents sont invités régulièrement à siéger aux commissions, aux débats pour donner leur opinion, réfléchir ensemble sur des orientations, préparer des actions ... Pour siéger au conseil d'administration, il faut présenter sa candidature à l'AG et être élu.

### **QUEL EST LE RÔLE D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ?**

Le Conseil d'administration (CA) construit les actions en respectant les orientations décidées lors de l'assemblée générale. Il décide des moyens à mettre en œuvre pour les conduire. Le CA se réunit environ tous les 2 mois.

### **QUEL EST LE RÔLE D'UN BUREAU ?**

Le bureau met en œuvre les décisions du CA. Il travaille en réelle proximité avec la direction et l'équipe professionnelle de l'association. Il se réunit régulièrement. Le bureau est composé de membres élus du CA et élus par le CA. Traditionnellement on trouve : un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire.

### **Y A-T-IL D'AUTRES ESPACES D'ÉCHANGES ?**

Des espaces de paroles au quotidien sont multiples et permettent aux adhérents de donner leur avis, leurs propositions... Ce sont : les débats, les commissions thématiques, les moments d'accueil et d'inscription, les moments festifs ... Ces espaces visent à travailler sur des thèmes précis, ou des projets bien définis.

### **QUELLES SONT LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA MJC ?**

3 principales ressources : les cotisations et participations des adhérents, les subventions accordées par la ville et les autres subventions accordées par d'autres institutions.

### **QUELLES SONT LES RELATIONS ADMINISTRATIVES ENTRE LA VILLE ET LA MJC ?**

Une convention généraliste est établie entre la ville et la MJC. Cette convention permet de poser un cadre conventionnel entre les deux parties pour une durée de trois ans. Son renouvellement a été effectué en juillet 2013. Elle est consultable sur le site [http://www.mjc-fontaine.org/?page\\_id=136](http://www.mjc-fontaine.org/?page_id=136)

### **COMMENT LA MJC COMMUNIQUE ?**

Par son site : <http://www.mjc-fontaine.org/>

Par certains réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/mjc.nelsonmandela>

Par la presse ...

Par ses murs : affichages, installations...

**Et surtout de visu, par la parole dans la MJC, dans la rue ou ailleurs.**

### **AVEC QUELS MOYENS HUMAINS ?**

- ☺ 17 administrateurs bénévoles élus au conseil d'administration
- ☺ 50 bénévoles au minima qui s'investissent à géométrie variable en fonction des actions
- ☺ Une équipe professionnelle
  - 1 directrice
  - 2 administratifs
  - 1 agent de nettoyage
  - 3 animateurs en charge de l'enfance/jeunesse/ adultes/ initiatives/évènementiels
  - 3 techniciens d'activité + 4 prestataires sous convention pour les ateliers réguliers
  - 6 à 8 jeunes animateurs, par période de vacances scolaires pour l'accueil loisirs 6/16 ans + Prestataires pour stages
  - Prestataires pour actions culturelles
- ☺ Et tous les adhérents de la MJC